



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SÉANCE DU 9 FEVRIER 2026

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN, Fabienne BAMOND** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Régine DOLLÉ, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER.**

Était absent excusé et a donné procuration :

- Monsieur **Pierre Paul KIENTZ** à Monsieur **Christian SUTTER**

Le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

Un point **5.2** est rajouté : **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le rajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2026.
3. Aire de jeux – avancement du projet.
4. Programme AVELO 3 – Cocyclique : mission d'étude de faisabilité
5. Finances :
 - 5.1 - autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
 - 5.2 - Souscription d'une ligne de trésorerie
6. Compte-rendu des délégations attribuées au Maire
7. Points divers

1. NOMINATION d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer :

- Madame **Danielle BUHLER**

aux fonctions de secrétaire de séance du Conseil municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026.

Le Procès - verbal de la séance du Conseil du 12 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

3. AIRE DE JEUX - POINT D'INFORMATION :

Madame Fabienne BAMOND, adjointe en charge de la jeunesse présente l'état d'avancement du projet ainsi que les propositions de la commission « jeunesse » pour le choix des agrès et de leur emplacement. Ce point est présenté pour avis du conseil et a fait l'objet d'une demande de subvention de la DETR.





L'aire de jeux se situe près du restaurant scolaire du collège.

Des aménagements ont déjà été réalisés en 2025 : circuit VTT – circuit vélo - terrain de basket et hand – tables de ping pong – abri de jardin.

Les aménagements prévus en 2026 : station de fitness et balancelle (2 entreprises ont été consultées : PONTIGGIA et EPSL).

La configuration du terrain multi sport est évoquée et sera améliorée lors du prochain mandat.

Le projet pour 2026 a également été soumis au principal du collège et au professeur de sport qui ont émis un avis favorable.

Il est proposé que la future mandature mène une réflexion sur l'évolution de cette aire de jeux.

Le dossier de demande de subvention pour la DETR a été redéposé cette année.

4. PROGRAMME AVELO 3 – COCYCLIQUE : MISSION D'ETUDE DE FAISABILITE :

Les conclusions de l'Etude de faisabilité présentent des solutions techniques et financières permettant de répondre aux problématiques mises en évidence afin de garantir la sécurisation des cycles sur les secteurs identifiés.

L'objectif de l'étude est de proposer des aménagements avec leur financement permettant la liaison sécurisée entre les différents pôles d'attraction, l'Eurovélo 6 et la future liaison en programmation vers Altkirch.

Plusieurs secteurs et plusieurs trajets ont été identifiés et sélectionnés et sont restitués au conseil :

Segment 1 – Cheminement voie verte le long de la voie SNCF

Segment 2 – Rue de la barrière

Segment 3 – Traversée de la RD432

Segment 4 – Place du Général de Gaulle

Segment 5 - Rue des Vergers

Segment 6 – Chemin de liaison rue des Vergers – EUROVELO 6

Segment 7 - Insertion des cycles EUROVELO 6 – rue de Spechbach

Estimation budgétaire prévisionnelle (voirie – réseaux – espaces verts) :

Segment 1 : 85 237,50€ HT

Segment 2 à 4 : 300 669,50€ HT (compris en partie dans les travaux d'aménagement du centre)

Segment 5 : 5 110,00€ HT

Segment 6 : 26 325,00€ HT

Segment 7 : 74 747,00€ HT : carrefour Eurovélo 6 – rue de Spechbach

Segment 7 : 1 500,00€ HT : signalétique directionnelle du carrefour

CONSIDERANT la mission d'étude réalisée par le Bureau d'Etude COCYCLIQUE – 1 rue de la Marne à SOULTZ pour un montant de 7 140,00€ TTC signée le 7 juin 2024,

CONSIDERANT les segments étudiés et les estimations budgétaires pour un montant de 592 306,80€ TTC

CONSIDERANT l'aide financière pour un montant maximum de 15 039,06€ accordée par l'ADEME dans le cadre du PROGRAMME AVELO 3 (étude et équipements) ;

Le conseil municipal prend acte du rendu de l'étude et dit que la priorisation se fera en fonction des impératifs budgétaires.

Une discussion est engagée sur l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur le côté gauche rue de la Barrière, vers l'agence de l'auto-école MONTAIGNE.

Les commissions communales mèneront une réflexion sur les options possibles dans le cadre des futurs exercices budgétaires.



**5. FINANCES :****5.1. - AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026 :**

Une erreur des montants inscrits dans la précédente délibération nécessite de rectifier ceux-ci dans une nouvelle délibération.

Les montants par opération sont rectifiés dans le tableau de ventilation ci-dessous qu'il convient d'approuver.

Ce tableau sera annexé à la délibération prise lors du précédent conseil.

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	5 750,00
203 – frais d'études	5 750,00
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	23 370,00
212 – agencement et aménagement de terrains (aire de jeux)	8 000,00
2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	5 000,00
2183 – Matériel informatique	8 000,00
2184 – Matériel de bureau	2 370,00
23 – immobilisations en cours	164 875,00
Opération 13 - bâtiment salle polyvalente	10 000,00
Opération 29 – école primaire	10 000,00
Opération 43 – aménagement centre	144 875,00
INVESTISSEMENT TOTAL	193 995,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la ventilation des autorisations d'engagement à la section investissement pour 2026,

AUTORISE le maire à procéder aux écritures comptables.

5.2. - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :

Il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€ pour l'année 2026, dans l'attente du versement des subventions encore attendues.

VU le code général des collectivités territoriales

VU le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2026

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie.

CONSIDERANT le comparatif des trois offres pour un montant de 300 000€ pour une durée d'une année :

BANQUE	CARACTERISTIQUES GENERALES ET CONDITIONS				
	Taux indiciaire	Paielement des intérêts	Frais de dossier	Commission d'engagement	Commission de non utilisation
CREDIT MUTUEL	Euribor 3 mois info au 9.02.26 = 2,0286 % + marge de 0,90 point	Taux pour Trimestriel	Néant	0,10 % soit 300 € payables à la signature du contrat	Néant
CAISSE D'EPARGNE	€STR + marge de 1 % pour info au 9.02.26 = 1,931% + marge de 1 %	Trimestriel	0,10 %, soit 300 € payables à la signature du contrat	Néant	0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encourt quotidien moyen
CREDIT AGRICOLE	Euribor 3 mois flooré Pour info au 9.02.26 = 2,040 % + marge 1,30 %	Trimestriel	0,10 % avec 1 min. de 150 €	0,20 % avec un minimum de 150 €	Néant



**Après en avoir délibéré****LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité**

DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie de 300 000 € (trois cent mille euros) auprès du crédit mutuel, moins disante.

Prend note des conditions telles que déterminées :

- Montant : 300 000€
- Taux : Euribor 3 mois
- Durée : 1 an maximum
- Paiement des intérêts : à la fin de chaque trimestre civil
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0.10% du montant autorisé soit 300€ payables à la signature du contrat
- Commission de non-utilisation : néant
- Intérêts payables : trimestriellement.

VU le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2026

VU les conditions et caractéristiques générales de la LTI

DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie de 300 000 € (trois cent mille euros) auprès de la Caisse du crédit mutuel.

AUTORISE le maire à signer les documents correspondants.

6. COMPTE – RENDU DES DELEGATIONS ATTRIBUEES AU MAIRE - Urbanisme :

➤ **Déclarations préalables :**

5 rue Saint Brice, remplacement de la clôture existante et mise en place de murs en L
1 rue de la Gare, ravalement de façade
37 rue du Katzenberg, installation de panneaux photovoltaïques

➤ **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Résidence Les Canotiers, 26D rue de Spechbach, appartement en rez-de-chaussée de 82,77 m² avec cellier, parking et garage.

7. POINTS DIVERS :

➤ **Remerciements**

➤ **Tableau des permanences dans les bureaux de vote les 15 et 22 mars 2026**

➤ **Date de la commission des finances à fixer : le 2 mars à 19h30**

➤ **Tour de table :**

- Invitation au carnaval le 14.02
- Passage de l'école élémentaire et sécurité : la gendarmerie est avisée et passera
- Signalement d'arbres à tailler car obstruant le passage piéton au collège.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h40.





TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SEANCE DU 9 FEVRIER 2026
--

ORDRE DU JOUR :

- 1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2026.
- 3- Aire de jeux – avancement du projet.
- 4- Programme AVELO 3 – Cocyclique : mission d'étude de faisabilité
- 5- Finances :
 - 5.1 - autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
 - 5.2 - Souscription d'une ligne de trésorerie
- 6- Compte-rendu des délégations attribuées au Maire
- 7- Points divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature
SUTTER Christian	Maire	
BUHLER Danielle	Adjointe au Maire	

